

## **Procès-verbal de la 7ème assemblée internationale d'ECPAT Bogotá, Colombie 5 juin 2018**

### **Accueil**

1. Datuk Dr Raj Abdul Karim convoque la 7ème assemblée internationale d'ECPAT et souhaite la bienvenue aux participants.
2. Dr Raj explique que la date de la 7ème assemblée avait été déplacée de décembre 2017 au 5 juin 2018, en raison de conflits avec une série de réunions internationales. Par conséquent, elle précise que l'élection d'un nouveau conseil d'administration d'ECPAT International s'est déroulée par voie électronique avant l'assemblée. Un appel à candidatures avait été lancé le 17 décembre 2017, avec une date limite fixée au 19 janvier 2018. La modératrice avait prolongé la date limite de quelques jours, car les candidatures n'avaient pas encore été reçues dans certaines catégories. Les candidatures ont été reçues pour tous les postes du conseil d'administration et le vote a été ouvert. Le vote a pris fin le 21 mars 2018 et les résultats ont été partagés avec tous les membres du réseau le 26 mars 2018.
3. Dr Raj présente et souhaite la bienvenue au nouveau conseil d'administration d'ECPAT International : Carol Bellamy (présidente), Dorothea Czarnecki (vice-présidente), Ann Byrne (trésorière), Barima Akwasi Amankwaah (représentant régional pour l'Afrique centrale et occidentale), Justa Mwaituka (représentante régionale pour l'Afrique orientale et australe), Maia Rusakova (représentante régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale), Sandy Thompson (représentante régionale pour le Pacifique), Carol Smolenski (représentante régionale pour l'Amérique du Nord), Elizabeth Zabala Torres (représentante régionale pour l'Amérique latine), Erika Georg Monney (représentante régionale pour l'Europe occidentale).
4. Les membres suivants n'ont pas pu assister à l'assemblée et se sont excusés : Hoda Hamweih (représentante régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord), le professeur Bernard Kao (représentant régional pour l'Asie de l'Est) et Mohammad Mahuruf (représentant régional pour l'Asie du Sud).
5. La présidente, Carol Bellamy, souhaite la bienvenue aux participants de la 7ème assemblée internationale, dont 130 délégués et observateurs d'organisations membres d'ECPAT et du secrétariat. Elle remercie les membres et les partenaires en Colombie et le personnel du secrétariat pour l'organisation de l'assemblée, ainsi que les nombreux membres qui ont contribué au financement de l'assemblée et permis son organisation. Elle remercie les membres du conseil d'administration dont le mandat a expiré, à savoir : Katlijn Declercq, vice-présidente sortante ; Zingui Messomo, représentant sortant pour l'Afrique centrale et occidentale ; Sumnima Tuladhar, représentante sortante pour l'Asie du Sud ; Maria Eugenia Villareal, représentante sortante pour l'Amérique latine ; et Ricardo Valdés, ancien représentant du conseil pour l'Amérique latine.

### **Service commémoratif**

6. Norma Elena Negrete Aquayo (ECPAT Mexique) et Denisse Araya Castelli (ECPAT Chili/ONG Raices) ont organisé un service commémoratif pour les membres de la famille d'ECPAT décédés depuis la dernière assemblée. Il s'agit de Tiana Maria Sento-Se (Brésil), Indrani Sinha (Inde), Bisi

Olateru-Alabegi (Nigeria), Sr. Idrissa Amadou (Niger), Nok Sinart (Thaïlande), Cath Moss (République Tchèque) et Allegra Morelli (Italie).

### Approbation du modérateur

7. La présidente remercie Datuk Dr Raj Abdul Karim pour ses trois ans et demi en tant que modératrice.
8. La présidente rappelle au réseau la nomination par le conseil d'administration de Per-Anders Sunesson comme modérateur de l'assemblée. La nomination a été envoyée aux membres du réseau le 2 mars 2018. Elle présente ensuite M. Sunesson.
9. La présidente demande une motion pour accepter que M. Per-Anders Sunesson devienne le nouveau modérateur.

Proposée par : Maia Rusakova (Stellit, Russie)

Secondée par : Sandy Thompson (Child Alert ECPAT Nouvelle-Zélande)

#### **Adoptée**

10. Per-Anders Sunesson accepte le poste de modérateur et remercie Dr Raj Abdul Karim pour ses services.
11. Le modérateur présente les scrutateurs Zared Garzón, Stana Buchowska et Rangsim Deesawade et les rédacteurs du procès-verbal, Mark Kavenagh, Damian Brosnan et Susanna Greijer.

### Approbation du procès-verbal

12. Le modérateur indique que le procès-verbal de la 6ème assemblée internationale d'ECPAT (qui s'est tenue les 2 et 3 décembre 2014) a été publié sur le Hub le 28 janvier 2015 et qu'aucune correction ou objection n'a été reçue.
13. Le modérateur demande une motion pour approuver le procès-verbal de la 6ème assemblée internationale.

Proposée par : Justa Mwaituka (KIWOHEDE, Tanzanie)

Secondée par : Mechtild Maurer (ECPAT Allemagne)

#### **Adoptée**

### Approbation de l'ordre du jour

14. Le modérateur demande une motion pour approuver l'ordre du jour de la 7ème assemblée internationale d'ECPAT qui a été partagé avec les membres du réseau le 16 avril 2018.

Proposée par : Carol Smolenski (ECPAT-USA)

Appuyée par : Norma Elena Negrete Aquayo (ECPAT Mexique)

#### **Adoptée**

## Rapports du conseil et du comité

15. Carol Bellamy présente le rapport officiel de la présidente pour la période de décembre 2014 à mars 2018 (voir [Hub](#)). Elle constate le départ et remercie la Directrice exécutive sortante, Dorothy Rozga, pour son mandat fructueux et salue l'arrivée du nouveau Directeur exécutif, Robbert van den Berg. Aucune discussion n'a suivi.
16. La trésorière, Ann Byrne, présente le rapport officiel de la trésorière et le rapport des auditeurs pour la période de décembre 2014 à mars 2018 (voir [Hub](#)). Aucune discussion n'a suivi.
17. L'ancienne présidente du comité d'accréditation, Katlijn Declercq, présente son rapport, qui est suivi d'une séance de questions-réponses.

## Rapport de la directrice exécutive

18. Dorothy Rozga présente le rapport de la directrice exécutive pour la période de décembre 2014 à mars 2018 (voir [Hub](#)). Une séance de questions-réponses a suivi.

## Rapports des représentants régionaux

19. Le modérateur demande aux anciens représentants régionaux au conseil de présenter leurs rapports.
20. Au nom de tous les représentants régionaux, Maria Eugenia Villareal (représentante sortante pour l'Amérique latine) présente les rapports régionaux qui figurent dans la [brochure de l'assemblée](#).
21. Une vidéo présentant les principaux résultats des rapports des représentants régionaux est visionnée.
22. Le modérateur remercie les représentants régionaux pour leurs rapports.

## Amendements constitutionnels

23. Le modérateur constate qu'il y a cinq propositions d'amendements à la constitution. Quatre ont été proposés par le conseil d'administration d'ECPAT International et un par les membres de la région Amérique latine.
24. Le président précise que les amendements ont été examinés par le comité de gouvernance du conseil et, par la suite, par l'ensemble du conseil. Les amendements sont proposés avec le soutien total et unanime du conseil.

## Proposition d'amendement constitutionnel : changements de terminologie

25. Le président présente et décrit brièvement le premier amendement sur les changements de terminologie.
26. Le modérateur ouvre le débat.
27. Le modérateur demande une motion pour approuver l'amendement proposé sur les changements de terminologie.

Proposée par : Theo Noten (Defence for Children – ECPAT Pays-Bas)

Appuyée par : Barima Akwasi Amankwaah (GNCRG, Ghana)

### **Adoptée**

#### Modifications constitutionnelles adoptées :

*La Constitution sera entièrement révisée afin d'incorporer les termes recommandés dans le Guide du Luxembourg.*

*Toutes les références au terme « chairperson » seront remplacées par le terme « chair »<sup>1</sup>.*

**Nouveau texte Article 7.5 :** *Des copies de toutes les propositions de modification substantielle seront transmises par le secrétariat international à l'ensemble des membres dans un délai qui ne sera pas inférieur à 30 jours avant ladite réunion.*

### **Proposition d'amendement constitutionnel : Voix et perspectives des enfants**

28. La présidente présente et décrit brièvement la deuxième modification proposée. Elle invite Sumnima Tuladhar (ancienne représentante régionale pour l'Asie du Sud) à présenter l'amendement.
29. Sumnima rappelle qu'ECPAT s'est engagée à placer les enfants au cœur de son travail. Elle fournit des exemples de la région de l'Asie du Sud et constate qu'il existe de nombreuses expériences positives à cet égard dans l'ensemble du réseau. Elle remarque que sans la voix et le courage des jeunes, le réseau ECPAT ne pourrait pas réussir sa mission. L'amendement proposé prévoit que les membres disposent d'un mécanisme permettant de prendre en compte les voix et les points de vue des enfants, en particulier des victimes et des survivants, au sein de leur gouvernance et de leur prise de décision.
30. Une vidéo est présentée et démontre comment les membres d'ECPAT, provenant d'un large éventail de pays, ont pris des dispositions pour que les enfants et les jeunes puissent faire entendre leur voix au sein de leurs processus de prise de décision.
31. Camila Fuentes, au nom du groupe EICYAC de la Fundación Renacer-ECPAT Colombie, effectue une déclaration sur l'importance de donner aux jeunes la possibilité de contribuer et d'avoir une véritable « place autour de la table » afin qu'ils puissent donner des conseils dans une perspective large. Elle soutient qu'avant que les adultes imposent des choses aux jeunes, avant que les adultes disent aux jeunes de faire quelque chose, ils devraient demander. Camila soutient que les adultes doivent comprendre pleinement que les jeunes veulent participer à ces décisions. Les jeunes souhaitent que les adultes comprennent que la participation ne se limite pas à s'asseoir avec eux. Ils veulent une présence réelle et être entendus. Ils veulent des mesures concrètes à partir de ce qui est dit. Les jeunes ne veulent pas entendre les adultes commenter leur participation comme étant quelque chose d'adorable. Les jeunes veulent de vraies actions ; c'est un droit.
32. Le modérateur remercie Camila Fuentes et demande une motion pour approuver l'amendement proposé sur les voix et les perspectives des enfants.

---

<sup>1</sup> Cette modification ne concerne que la version originale anglaise du texte. En français l'emploi du terme « Président » n'est donc pas modifié.

Proposée par : Tufail Muhammad (Pakistan Pediatric Association)

Appuyée par : Theo Noten (Defence for children- ECPAT Pays-Bas)

**Adoptée**

Modifications constitutionnelles adoptées :

**Nouveau texte de l'article 3.3.1.** : *Le conseil sera composé de trois officiers et dix membres régionaux, qui seront élus par l'assemblée internationale.....*

**À ajouter après l'actuel article 1.5** : *Tous les membres doivent disposer d'un mécanisme permettant de veiller à ce que les voix et les points de vue des enfants, en particulier de ceux qui sont victimes et survivants de l'exploitation sexuelle, soient intégrées au sein de leur modèle de gouvernance et de leurs mécanismes de prise de décision. Les représentants régionaux siégeant au conseil communiqueront les points de vue des enfants de leurs régions respectives au conseil d'administration d'ECPAT International et au secrétariat afin de s'assurer que les voix des enfants soient prises en compte par tous les forums et plates-formes encadrés par ECPAT International.*

### **Proposition d'amendement constitutionnel : langue de l'organisation**

33. Le modérateur invite Luz Stella Cárdenas (Fundación Renacer-ECPAT Colombie) à présenter une proposition d'amendement pour le compte des membres d'ECPAT d'Amérique latine.

34. Stella explique qu'en vertu de la proposition d'amendement, la langue utilisée pour tous les documents resterait l'anglais. Toutefois, les personnes qui ne parlent pas anglais ne seraient pas exclues des activités du conseil et seraient autorisées à faire venir un interprète aux réunions du conseil. L'amendement propose qu'au cours de la période 2018-2021, la région Amérique Latine teste cette approche avec la langue espagnole. Les membres d'Amérique latine pourraient choisir un représentant qui ne parle pas anglais et qui pourrait être accompagné d'un interprète lors des réunions du conseil. Si cette expérience pilote fonctionne bien, à l'avenir, un dispositif similaire pourrait également être envisagé pour d'autres langues.

35. S'en suit une discussion concernant l'amendement.

36. Après discussion, le modérateur demande une motion pour approuver l'amendement proposé sur la langue de l'organisation.

Proposée par : Barima Akwasi Amankwaah (GNCRG, Ghana)

Appuyée par : Sumnima Tuladhar (CWIN Népal)

**Adoptée**

Modifications constitutionnelles adoptées :

**Nouveau texte de l'article 6.3.1** : *La langue officielle utilisée pour toutes les réunions d'ECPAT International, dans laquelle seront rédigés tous les documents officiels d'ECPAT International, est l'anglais. Toutefois, l'absence de maîtrise de l'anglais ne constituera pas une cause d'exclusion pour être élu, notamment dans le cadre des élections pour le conseil d'administration, pour les comités, etc. Pour une communication efficace, la personne désignée pourrait bénéficier du soutien d'un traducteur.*

**Nouveau texte de l'article 6.3.2** : *Les communications et autres documents internes au réseau d'ECPAT International se feront de préférence en anglais, mais d'autres*

*langues de travail telles que le français, l'arabe, le russe et l'espagnol seront aussi ajoutées afin d'atteindre de manière effective et inclusive tous les membres du réseau ECPAT*

## **Rapport du groupe de travail sur le développement du réseau**

37. Le modérateur invite Katlijn Declercq, en tant que présidente du groupe de travail sur le développement du réseau, à présenter le rapport du groupe.
38. Au nom du groupe de travail, Katlijn présente son rapport. Elle précise que la nécessité d'un groupe de travail sur le développement du réseau a été constatée par les membres. Le conseil a créé le groupe sur la base des instructions de la 6ème assemblée internationale.

## **Proposition d'amendements constitutionnels : catégories et critères d'adhésion**

39. Katlijn Declercq présente et décrit les amendements sur les critères d'adhésion et les catégories de membre.
40. Le modérateur ouvre le débat sur les deux amendements.
41. Une discussion s'en suit sur les deux amendements proposés.
42. Après discussion, le modérateur demande une motion pour approuver l'amendement proposé sur les critères d'adhésion.

Proposée par : Theo Noten (Defence for Children – ECPAT Pays-Bas)

Appuyée par : Mechtild Maurer (ECPAT Allemagne)

### **Adoptée**

#### *Modifications constitutionnelles adoptées :*

##### ***Nouveau texte de l'article 1.4.1 :***

*Un membre peut être le représentant exclusif d'ECPAT dans un pays s'il répond à tous les critères suivants :*

- I. Engagement envers la vision et le cadre stratégique d'ECPAT International ;*
- II. A la capacité d'opérer au niveau national ;*
- III. A une compréhension globale et une capacité à traiter toutes les manifestations de l'ESE.*

##### ***Nouveau texte de l'article 1.4.2 :***

*Si le membre ne remplit pas tous les critères mentionnés dans l'article 1.4.1, il doit :*

- I. Chercher activement d'autres membres dans le pays avec lesquels former une coalition, et/ou*
- II. S'associer à des organisations et autres parties prenantes qui n'ont pas nécessairement besoin de devenir membre d'ECPAT.*

43. Le modérateur demande une motion pour approuver l'amendement proposé sur les catégories de membres.

Proposée par : Sandy Thompson (Child Alert ECPAT Nouvelle-Zélande)

Appuyée par : Thomas Kauffman (ECPAT Luxembourg)

### **Adoptée**

Modifications constitutionnelles adoptées :

**Nouveau texte de l'article 1.1.**

*ECPAT International est un réseau composé de membres.*

**Nouveau texte de l'article 2.9.1.**

*Tout pays ayant des membres aura le droit d'envoyer deux personnes à l'assemblée internationale.*

**Nouveau texte de l'article 2.9.2.**

*Chaque pays ayant des membres aura droit à deux votes. Ces votes pourront être pratiqués personnellement ou par procuration.*

**Nouveau texte de l'article 2.9.3.**

*Dans les cas où il y a plus de deux membres dans un pays, il incombe aux membres de nommer collectivement leur représentant officiel qui participera à l'assemblée internationale ou lorsqu'une procédure de vote aura lieu.*

*Modification de tous les termes de la constitution en conséquence (remplacer « affilié », « national » et « groupe » par « membre ») et de manière cohérente, ce qui implique également la nécessité de renuméroter les articles.*

## **Cadre stratégique d'ECPAT (juin 2018 - juillet 2021)**

44. Le modérateur demande à la directrice exécutive Dorothy Rozga de présenter la proposition de cadre stratégique d'ECPAT International pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2021.
45. Dorothy présente et décrit le nouveau cadre stratégique proposé. Le cadre présente les aspirations d'ECPAT et l'orientation du travail collectif des membres du réseau, du conseil d'administration international et du secrétariat. Elle rappelle que le précédent cadre stratégique, qui couvrait la période de juin 2015 -June 2018, a été adopté lors de la 6ème assemblée internationale. La proposition de nouveau cadre stratégique tient compte des leçons tirées de la mise en œuvre du cadre stratégique précédent, ainsi que des développements récents et des possibilités. Cependant, de manière générale, il s'agit d'une reconduction du précédent cadre stratégique.
46. Le modérateur ouvre le débat.
47. Une séance de questions-réponses et de discussion s'en suit.
48. Le modérateur demande une motion visant à approuver la proposition de cadre stratégique pour ECPAT (1er juillet 2018- 30 juin 2021).

Proposée par : Mechtild Maurer (ECPAT Allemagne)

Appuyée par : George Bogdanov (National Network for Children, Bulgarie)

**Adoptée**

## **Questions diverses**

49. Le modérateur demande aux membres s'il y a d'autres questions. Aucune question n'est soulevée.

## Clôture de la réunion

50. Le modérateur remercie tous les membres pour leur présence et clôt officiellement la 7ème assemblée internationale d'ECPAT.

**PRÉPARÉ EN TANT QUE COMPTE RENDU VÉRIDIQUE ET EXACT DE LA 7ÈME ASSEMBLÉE INTERNATIONALE D'ECPAT, QUI S'EST TENUE LE 5 JUIN 2018 À BOGOTÁ, COLOMBIE.**

---

MODÉRATEUR

Per-Anders Sunesson

REMARQUE : L'assemblée est suivie de sessions techniques pour les membres. Avant et après l'assemblée, certains réseaux régionaux ont organisé des consultations régionales. Dans la soirée du 5 juin, la Fundación Renacer-ECPAT Colombie a organisé un dîner festif de cérémonie. Au cours du dîner, les membres qui ont rejoint le réseau ECPAT depuis la 6ème assemblée sont reconnus et une cérémonie de signature a lieu entre ECPAT International et le Beijing Children's Legal Aid and Research Centre.